

# Commune de Lauwin-Planque

## ARRÊTÉ

N° 2022-097

Restriction temporaire de la circulation  
Rue des Chardonnerets – RD 520  
du 12/09/2022 au 12/12/2022 inclus

### Le Maire de Lauwin-Planque,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-2, L 2213-1 et L 2213-2,

Vu le Code de la Voirie Routière et notamment les articles L 115-1 et L 141-10,

Vu le Code de la Route,

Considérant qu'il est nécessaire de réglementer temporairement la circulation dans la rue des Chardonnerets (RD 520) durant les travaux de nuit sur le réseau souterrain, effectués par l'Entreprise RAMERY RESEAUX ARTOIS LITTORAL- rue de la Meuse – 62470 CALONNE RICOUART,

## ARRÊTE

**Article 1<sup>er</sup>** : Du lundi 12 septembre 2022 au lundi 12 décembre 2022 inclus, la circulation sera restreinte la nuit dans la rue des Chardonnerets (RD 520), aux abords du chantier relatif aux travaux sur le réseau souterrain d'électricité ENEDIS.

**Article 2** : L'organisation de la circulation sur la voie désignée ci-dessus sera la suivante :

- **Rétrécissement de la chaussée,**
- **Circulation alternée par feux tricolores,**
- **Basculement de la circulation sur la chaussée opposée**
- **Interdiction de stationner aux abords du chantier,**
- **Interdiction de dépasser,**
- **Limitation de la vitesse à 30 km/h.**

**Article 3** : La signalisation nécessaire à ces restrictions de la circulation sera posée par l'Entreprise RAMERY RESEAUX ARTOIS LITTORAL- rue de la Meuse – 62470 CALONNE RICOUART – Tél. : 03 21 61 33 70 – [reseauxartois.dict@ramery.fr](mailto:reseauxartois.dict@ramery.fr)

**Article 4** : Le Directeur Technique des Services est chargé de l'application du présent arrêté qui sera affiché conformément à la réglementation en vigueur et dont ampliation sera adressée à M. le Commissaire Central de Police de Douai, et à l'Entreprise RAMERY RESEAUX ARTOIS LITTORAL.

Fait à Lauwin-Planque, le 9 septembre 2022

Sonia VALLET  
Maire de Lauwin-Planque